



Audit – Bureau de Paris
16 rue de Monceau

75008 Paris

T : +33 (0)1 47 27 70 43

www.bakertilly.fr

ASSOCIATION POLLINIS FRANCE

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 10, rue Saint Marc
75002 PARIS

SIREN : 752 975 920

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2023

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.
Siège social : 4 rue Papiou de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



ASSOCIATION POLLINIS FRANCE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 10, rue Saint Marc

75002 PARIS

SIREN : 752 975 920

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Aux Adhérents de l'**Association POLLINIS FRANCE**

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **POLLINIS FRANCE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe de l'annexe qui expose le changement de méthode relatif à la présentation dans l'annexe des comptes annuels d'un état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger. Cette présentation résulte de la première application du décret n° 2021-1812 du 24 décembre 2021.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans la note de l'annexe, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris le 11 juin 2024

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO



Brice ROGIR

Bilan actif

	Brut	Amort. &	Net au	Net au
		Dépréciations	31/12/2023	31/12/2022
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	200 964	200 964	-	-
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	25 509	12 071	13 438	10 533
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	5 100		5 100	5 100
Total I	231 573	213 035	18 538	15 633
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	1 104		1 104	90
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	563 953		563 953	409 958
Charges constatés d'avance				
Total II	565 057	-	565 057	410 048
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	796 630	213 035	583 596	425 681

Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

Bilan passif

	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Première situation nette établie		
Fonds statutaires		
Dotations non consommables		
Autres fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Autres fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	263 934	328 448
Excédent ou déficit de l'exercice	158 052	64 514
SITUATION NETTE	421 986	263 934
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	421 986	263 934
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 668	30 883
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	128 330	127 252
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 612	3 612
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
Total IV	161 610	161 747
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	583 596	425 681
(1) Dont à plus d'un an (a)		
Dont à moins d'un an (a)		
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION	1 953 502	1 676 639
Cotisations	270	120
Ventes de biens et de services	27 368	5 571
Ventes de biens	27 368	5 571
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services		
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs	1 925 860	1 670 944
Concours publics et subventions d'exploration		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	1 925 860	1 670 944
Dont Dons manuels	1 925 860	1 670 944
Dont Mécénats		
Dont Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits	4	4
Total I	1 953 502	1 676 639
CHARGES D'EXPLOITATION	1 795 548	1 741 154
Achats de marchandises		
Variation des stocks		
Autres achats et charges externes	628 357	604 261
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	63 972	74 793
Salaires et traitements	797 143	759 348
Charges sociales	301 406	300 431
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 643	2 118
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	27	203
Total II	1 795 548	1 741 154
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	157 955 -	64 514
PRODUITS FINANCIERS	-	-
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	-	-

CHARGES FINANCIERES	-	-
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	-	-
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-	-
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	157 955	- 64 514

PRODUITS EXCEPTIONNELS	856	-
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	856	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	856	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES	759	
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	759	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	759	
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	97	
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I+III+V+IX)	1 954 359	1 676 639
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII+X)	1 796 307	1 741 154
EXCEDENT OU DEFICIT	158 052	- 64 514

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	-	-
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		

Annexes

Préambule	15
Principes et méthodes comptables	16
Événements significatifs de l'exercice	17
Informations complémentaires	18

Préambule

L'exercice fiscal clos le **31/12/2023** a une durée de **12 mois**.

L'exercice précédent avait une durée de **12 mois** recouvrant la période du **01/01/2022** au **31/12/2022**. Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **583 595,68** . €
Le résultat net comptable est un bénéfice de **158 052,06** €

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

POLLINIS est une ONG indépendante, financée exclusivement par les dons des citoyens, qui agit pour la protection des abeilles domestiques et sauvages, et pour une agriculture qui respecte tous les pollinisateurs.

Périmètre des activités

POLLINIS agit en France et au niveau européen pour :

- faire interdire tous les pesticides « tueurs d'abeilles » et permettre aux agriculteurs de mettre en place des modes de production capables de couvrir nos besoins alimentaires avec des produits sains tout en respectant l'environnement et la biodiversité ;
- restaurer d'urgence l'habitat des pollinisateurs sauvages et leurs ressources alimentaires dans un environnement non-pollué et diversifié ;
- sauver les abeilles à miel locales d'Europe au ~~des~~ milieux naturels dans lesquels elles ont évolué depuis des millénaires. Moyens mis en œuvre pour contribuer à enrayer le déclin des pollinisateurs, POLLINIS se bat en militant pour un changement rapide des politiques publiques concernant l'agriculture et l'environnement avec :
 - analyse de la législation et de l'influence des lobbys sur les institutions pour formuler des recommandations politiques constructives et amorcer les changements nécessaires ;
 - information et mobilisation des citoyens (campagnes, mails d'information, articles, réseaux sociaux, pétitions en ligne) pour peser sur les représentants politiques, en France et au niveau européen ;
 - construction d'un contrepouvoir à opposer aux lobbys en portant les revendications des citoyens auprès des élus et des institutions (RDV politiques à Bruxelles et Paris, publication de rapports, d'études, de notes de positionnement) ;
 - sensibilisation des médias aux problématiques concernant les pollinisateurs pour informer et mobiliser plus largement l'opinion publique.
 - en encourageant et en participant directement à la mise en place de solutions efficaces pour protéger les abeilles et les autres insectes pollinisateurs essentiels :
 - restauration des haies et paysages favorables à l'habitat et aux ressources alimentaires des pollinisateurs
 - identification, soutien et accompagnement des projets agricoles sans pesticides favorisant la restauration d'un environnement riche et sain pour les pollinisateurs sauvages ;
 - promotion de la protection dans leurs milieux naturels des abeilles à miel locales à travers l'Europe, protection juridique des conservatoires d'abeilles locales ;
 - réunion d'experts, de scientifiques et d'acteurs de terrain pour réfléchir collectivement aux solutions ;
 - orientation et financement de la recherche scientifique sur les pollinisateurs et les alternatives agricoles permettant de les protéger.

Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices,
- Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en EUROS.

• Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue :

TYPE D'IMMOBILISATION	DURÉE D'AMORTISSEMENT
BÂTIMENTS, INSTALLATIONS ET AGENCEMENTS Agencements	5 ans
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES Matériel informatique	5 ans
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	5 ans

• Indemnité de départ à la retraite

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe

Événements significatifs de l'exercice

• Faits caractéristiques de l'exercice

Afin de gagner du temps dans la gestion de la base de données des donateurs et sympathisants, l'association POLLINIS s'est orientée à compter de novembre 2023 vers la solution OHME, qui devrait lui permettre de centraliser toutes les données en conformité avec le RGPD mais également de mettre en place de nombreuses automatisations, comme celles des reçus fiscaux.

Changement de méthode comptable

L'exercice 2023 constitue la première année d'application du règlement ANC n°2022-04 modifiant le règlement ANC n°2018-06. Ce règlement, applicable à partir du 1^{er} janvier 2023 à l'association POLINIS, introduit un nouvel état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger (EAR) dont la version simplifiée est présentée dans la présente annexe.

Etat séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger (EAR)

Etat du contributeur	Montant ou valorisation de l'avantage ou de la ressource
Total Belgique	91 306
Total Suisse	55 419
Total Luxembourg	12 058
Total Allemagne	9 333
Total Pays-Bas	5 897
Total Espagne	4 416
Total Royaume-Uni	3 803
Total Canada	3 509
Total Italie	3 409
Total Singapour	2 892
Total Japon	2 250
Total Portugal	1 695
Total Etats-Unis	1 215
Total Autriche	835
Total Monaco	810
Total Irlande	778
Total Grèce	650
Total Suède	425
Total Finlande	370
Total Danemark	339
Total Tchéquie	330
Total Nouvelle-Zélande	325
Total Pologne	240
Total Mexique	215
Total Roumanie	190
Total Hongrie	180
Total Andorre	150
Total Norvège	130
Total Brésil	120
Total Hong Kong	100
Total Thaïlande	80

Etat du contributeur	Montant ou valorisation de l'avantage ou de la ressource
Total Australie	75
Total Estonie	50
Total Maroc	50
Total Argentine	40
Total Inde	40
Total Slovaquie	30
Total Sénégal	25
Total Afrique du Sud	20
Total Algérie	20
Total Cambodge	20
Total Slovénie	20
Total des EAR 2023	203 859

Le détail des dons provenant de l'étranger est consultable sur demande au siège de l'association.

Informations complémentaires

Informations relatives aux postes du bilan

- Tableau des immobilisations

RUBRIQUES	VALEUR BRUTE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE (A)	AUGMENTATIONS (B)	DIMINUTIONS (C)	VALEUR BRUTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE (D)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Brevets	200 964,00			200 964,00
Fonds commercial				
Autres				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Autres	18 058,00	8 307,00	856,00	25 509,00
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Prêts				
Autres	5 100,00			5 100,00

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice N-1

(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de la plaquette

• Tableau des amortissements et dépréciations

RUBRIQUES	VALEUR BRUTE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE (A)	AUGMENTATIONS (B)	DIMINUTIONS (C)	VALEUR BRUTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE (D)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Brevets	200 964,00			200 964,00
Fonds commercial				
Autres				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Autres	7 525,00	4 622,00	176,00	12 070,00
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Prêts				
Autres				

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent

(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

• État des créances

	MONTANT BRUT	A UN AN AU PLUS	ENTRE UN AN ET 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières	5 100,00	5 100,00		
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients				
Personnel et comptes rattachés	1,00	1,00		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	1 013,00	1 013,00		
ÉTATS ET AUTRES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Autres impôts	90,00	90,00		
Divers				
Groupes et associés				
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance				
TOTAL	6 204,00	6 204,00	0,00	0,00
Montants des prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

• État des dettes

	MONTANT BRUT	A UN AN AU PLUS	ENTRE UN AN ET 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	29 668,00	29 668,00		
Personnel et comptes rattachés	15 818,00	15 818,00		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	98 800,00	98 800,00		
ÉTATS ET AUTRES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	13 712,00	13 712,00		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	3 612,00	3 612,00		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	161 610,00	161 610,00	0,00	0,00
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Montant des emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				

• État des charges à payer et des produits à recevoir

CHARGES À PAYER	MONTANT	COMMENTAIRE
Fournisseurs - Factures non parvenues	21 632,00	
Personnel - Dettes provisionnées pour congés à payer	15 818,00	
Organismes sociaux - Charges sociales sur congés payés	6 327,00	
Organismes sociaux - Autres charges à payer	92 473,00	
État - Charges à payer	13 712,00	
TOTAL	149 962,00	
PRODUITS À RECEVOIR	MONTANT	COMMENTAIRE
Organismes sociaux - Produits à recevoir	1 013,00	
Etat - Produits à recevoir	90,00	
TOTAL	1 103,00	

- **Fonds propres**

Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Subvention d'investissement affecté à des biens renouvelables					
Legs et donations					
Ecart de réévaluation					
Réserves pour projet de l'entité					
Report à nouveau	328 448	-64 514			263 934
Excédent ou déficit de l'exercice	-64 514	64 514	158 052		158 052
Situation nette	263 934	0	158 052	0	421 986
Fonds propres consommables					0
Subventions d'investissement	0			0	0
Provisions réglementées					0
TOTAL	263 934	0	158 052	0	421 986

Engagements et opérations hors-bilan

- Engagements de retraite

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

Honoraires CAC

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 5 920 €

Informations relatives à l'effectif

CATEGORIE	EFFECTIF MOYEN 2023			EFFECTIF MOYEN 2022		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Cadres	2	5	7			7
Non-cadres	4	6	10			9
	6	11	17			16

ANNEXE AU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) ET AU COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES (CER)

GÉNÉRALITÉS

- **Missions sociales**

Missions sociales réalisées à l'étranger :

POLLINIS participe à plusieurs actions d'information et de consultations auprès de différentes instances européennes ou mondiales (IUCN, IPBES, Commission Européenne, Parlement Européen, EFSA)

POLLINIS mène des projets de recherche avec des institutions de recherches (la Task Force on Systemic Pesticides, UKCEH (UK Centre for Ecology & Hydrology) et les universités de Bologne et de Turin)

POLLINIS participe à plusieurs coalitions sur les thèmes et missions défendues en France également (protection des pollinisateurs, homologation des pesticides, autorisation des nouvelles techniques génomiques avec Bug Life, Bee coalition, Corporate Europe Observatory, Greenpeace, Les Amis de la Terre, Save Local Bees, Stop Gene drive, Via Campesina et d'autres).

- **Missions sociales réalisées en France – actions réalisées directement :**

POLLINIS soutient une science indépendante en réalisant et en finançant des recherches sur l'état des populations d'insectes pollinisateurs, leur diversité et leur adaptation aux bouleversements actuels, mais aussi sur les milieux dont ils dépendent et le niveau réel de contamination de leur environnement. L'association travaille aussi avec des laboratoires académiques de renom pour mener au plus vite les études nécessaires pour connaître les effets réels des pesticides sur les pollinisateurs et le vivant, pour pouvoir agir en justice et forcer l'évolution du cadre réglementaire, et accélérer le changement de modèle agricole.

Pour faire connaître la variété et l'importance vitale des insectes pollinisateurs, et préciser les actions indispensables à mener aujourd'hui pour enrayer leur extinction, POLLINIS déploie beaucoup d'énergie pour informer et sensibiliser le plus grand nombre possible de citoyennes et de citoyens en France et ailleurs en Europe, pour les engager et les convaincre de se battre à ses côtés. Elle utilise essentiellement les médias numériques pour cela : e-mails, site internet, et réseaux sociaux. L'association informe et interpelle aussi régulièrement les médias par le biais de communiqués et de conférences de presse dédiés aux journalistes.

Pour défendre les droits de la nature et les intérêts des citoyens face à ceux de l'agrochimie et de l'agro-industrie, POLLINIS agit auprès des responsables politiques et se bat au sein de groupes de travail et des instances consultatives institutionnelles, à Paris et à Bruxelles, pour faire adopter des législations réellement protectrices des pollinisateurs et de leur environnement. Grâce à son expertise, l'association propose des solutions concrètes pour un changement rapide de modèle agricole et l'interdiction des pesticides et autres intrants chimiques de synthèse qui contaminent l'ensemble des milieux en France et en Europe.

Lorsque cela ne suffit pas, POLLINIS saisit la justice pour contraindre les responsables politiques et les institutions nationales et européennes à respecter leurs engagements et appliquer les lois en vigueur en matière de protection de la biodiversité, de transition agricole et de transparence des décisions politiques au sein des institutions. L'association cherche également à accélérer la nécessaire adaptation du Droit aux enjeux cruciaux de l'extinction des espèces et de la contamination des milieux. POLLINIS a ainsi lancé plusieurs actions en justice décisives pour l'avenir du vivant, notamment contre l'État français et la Commission européenne.

Pour contraindre les élus et les représentants politiques à mettre en œuvre les actions indispensables pour stopper l'extinction des pollinisateurs et de la biodiversité qui en dépend, POLLINIS mobilise et fédère régulièrement les citoyens autour de ses campagnes et de ses actions politiques. Grâce à des outils d'interpellation directe et le relais de plus d'un million de sympathisants en France et à travers l'Europe qui soutiennent ses combats, l'association maintient une pression continue sur les décideurs et les institutions. Les pétitions portées

systématiquement par plusieurs centaines de milliers de citoyennes et citoyens, et les messages d'interpellations directes de responsables politiques relayées par ses sympathisants, permettent de faire systématiquement remonter les demandes de la société civile dans l'agenda des responsables politiques, et donnent à POLLINIS la légitimité dont elle a besoin pour influencer les décisions publiques.

Pour recréer d'urgence un environnement favorable aux abeilles et aux pollinisateurs sauvages, POLLINIS initie, encourage et finance des projets de conservation et de restauration des paysages capables d'inspirer et d'accompagner les changements nécessaires à grande échelle. Pour aider les pollinisateurs sauvages, l'association soutient et finance des chantiers de plantation d'arbres et de haies, indispensables pour offrir le gîte et le couvert aux insectes butineurs, en prenant appui sur des partenaires qui travaillent avec elle au niveau national ou local, et apportent leur expertise technique, scientifique ou juridique.

Faits significatifs relatifs à l'activité de l'exercice :

Néant

- **Faits significatifs relatifs à la générosité du public**

Nous poursuivons de manière active notre stratégie de fidélisation des donateurs par une information de plus en plus spécifique sur leurs intérêts manifestés sur les sujets avec pour objectif de consolider nos donateurs réguliers.

- **Ressources et moyens**

L'ensemble des ressources de l'exercice 2023 provient de donateurs particuliers, à l'exception d'un petit reliquat qui provient de la vente d'affiches de pollinisateurs sauvages pédagogiques destinées aux écoles et au grand public. Ses affiches sont vendues à un prix permettant uniquement à POLLINIS de couvrir ses frais. L'association n'est engagée dans aucune activité lucrative. La quasi-totalité des missions sociales sont ainsi financées par les ressources issues de l'appel à la générosité du public non affectées de l'exercice.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- **Cadre légal de référence**

Le CER a été établi conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991, selon les modalités du nouveau règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018.

- **Règles et méthodes comptables**

L'établissement du CER suit les mêmes principes comptables que ceux retenus pour l'élaboration des comptes annuels.

- **Modalités de répartition du financement des emplois entre les ressources collectées auprès du public et les autres ressources.**

- Les missions sociales sont financées par les ressources issues de l'appel à la générosité du public (dons et mécénats, et si besoin, par prélèvement sur le report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice)

LES RESSOURCES

- **Ressources collectées auprès du public**

Les ressources collectées auprès du public sont constituées de dons spontanés, de dons versés suite à nos campagnes d'appel à dons, de prélèvements mensuels pour les parrainages ;

Il est à noter que des dons du grand public s'effectuent également à la suite de parutions média liées à l'association ainsi que le relai de ces campagnes sur les réseaux sociaux.

● Formes d'appel à la générosité du public

L'association dispose d'un système de dons en ligne sur le site de l'association ;

Afin de récolter des dons, nous développons des actions d'activation et de mobilisation via des appels mailings à l'ensemble de notre base de signataires et donateurs.

● Détail des ressources collectées prises dans leur ensemble.

- Ressources collectées auprès du public

Elles sont constituées des dons suite à nos appels et publications sur notre base.

- Autres ressources

Vente d'affiches pédagogiques.

Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées

LES EMPLOIS

● Modalités d'affectation des coûts du compte de résultat aux emplois de l'exercice

○ Missions sociales réalisées en France

- Ces frais regroupent :
- -Les charges directes liées à l'activité de campagnes de mobilisation et contre-lobbying : les coûts liés aux sites internet, à la communication (avec les différents prestataires graphiste, vidéaste ...) ou encore les honoraires d'avocats dans le cadre des actions en justice...
- -La quote-part salariale des collaborateurs en charge des campagnes de mobilisation et de contre-lobbying
- -les charges directes liées à l'activité des différentes études, recherches et projets (frais de déplacements, matériel pour les projets de terrain)
- -Le financement de commandes de projets d'études et recherches (les universités de Bologne et de Turin, UKCEH...)
- -La quote-part salariale des collaborateurs en charge des différentes études, recherches et projets

○ Les frais de recherche de fonds

Ces frais regroupent :

- Les charges directes liées à l'activité de collecte des dons (le coût des campagnes de communication et d'abonnement aux plateformes de gestion des donateurs)
- La quote-part salariale des collaborateurs en charge de la collecte de fonds.

○ Les frais de fonctionnement

Ces frais regroupent :

- Les frais de fonctionnement des salariés dans le cadre de leurs missions,
- Les frais de mission / réception non affectés à des missions sociales,
- La quote-part salariale des collaborateurs et les frais de siège qui ne sont pas liés à la réalisation des missions sociales en France ou à l'étranger.

Autres informations

Compte de résultat par origine et destination

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 31/12/2023		EXERCICE 31/12/2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 926 130	1 926 130	1 671 064	1 671 064
1.1 Cotisations sans contrepartie	270	270	120	120
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	1 925 860	1 925 860	1 670 944	1 670 944
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	28 229		5 575	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	28 229		5 575	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS				
TOTAL	1 954 358	1 926 130	1 676 639	1 671 064
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	1 225 006	1 225 006	1 253 821	1 253 821
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	1 225 006	1 225 006	1 253 821	1 253 821
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	295 599	295 599	273 772	273 772
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	295 599	295 599	273 772	273 772
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	275 702	275 702	213 559	213 559
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE				
TOTAL	1 796 306	1 796 306	1 741 153	1 741 153
EXCEDENT OU DEFICIT	158 052	129 824	- 64 514	- 70 089

Autres informations

Compte de résultat par origine et destination (suite)

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 31/12/2023		EXERCICE 31/12/2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL				
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL	-	-		

Autres informations

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 31/12/2023	EXERCICE 31/12/2022
1 – MISSIONS SOCIALES	1 225 006	1 253 821
1.1 Réalisées en France		
- Actions réalisées par l'organisme	1 225 006	1 253 821
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	-	-
1.2 Réalisées à l'étranger		
- Actions réalisées par l'organisme	-	-
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger		
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	295 599	273 772
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	295 599	273 772
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-	-
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	275 702	213 559
TOTAL DES EMPLOIS	1 796 306	1 741 153
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	129 824	-
TOTAL	1 926 130	1 741 153

RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 31/12/2023	EXERCICE 31/12/2022
1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 926 130	1 671 064
1.1 Cotisations sans contrepartie	270	120
1.2 Dons, legs et mécénats		
- Dons manuels	1 925 860	1 670 944
- Legs, donations et assurances-vie	-	-
- Mécénats	-	-
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	-	-
TOTAL DES RESSOURCES	1 926 130	1 671 064
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-
3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	-	-
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-	70 089
TOTAL	1 926 130	1 741 153

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	257 239	327 328
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la Générosité du public	129 824	- 70 089
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	387 062	257 239

Le montant des ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés en début d'exercice est égal au solde des fonds propres disponibles collectés auprès du public, sous déduction de la quote-part des valeurs nettes comptables des immobilisations ou fractions des immobilisations financées par ces ressources sur les exercices antérieurs.

Autres informations

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (suite)

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	31/12/2023	31/12/2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	-	-
Réalisées en France	-	-
Réalisées à l'étranger	-	-
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	-	-
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	-	-
TOTAL	-	-

	31/12/2023	31/12/2022
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	-	-
Bénévolat	-	-
Prestations en nature	-	-
Dons en nature	-	-
TOTAL	-	-

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	31/12/2023	31/12/2022
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE		
(-) Utilisation		
(+) Report		
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	-	-